

Les 1 Franc taxe type Duval



Contrairement aux chiffres-taxe carrés qui furent imprimés par l'Imprimerie Nationale, les chiffres-taxe au type Duval, du nom du dessinateur, sont imprimés par l'Atelier des Timbres-Poste, boulevard Brune à Paris. Ils sont imprimés sur les mêmes presses, avec le même papier et dentelés de la même façon que les timbres-poste français.

Le 6 avril 1880 le ministre décide de modifier le type du chiffre-taxe à 30 c. L'utilisation des chiffres-taxe est précisée dans l'Instruction N° 229. « ...*la taxe applicable à tous les objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis sera, quelle que soit l'origine de ces objets, représentée au moyen de chiffres-taxes (sic)* ».



Le 1 Franc noir est créé par la décision ministérielle du 28 février 1882. Toutes les valeurs au type « banderole » comme les philatélistes les nomment, sont du même modèle et de la même couleur.

Le 1^{er} octobre 1882 l'instruction est mise en application et douze nouvelles valeurs sont émises, toutes imprimées en noir.

Yvert n° 22



En avril 1883, l'Administration décide que les 1 F, 2 F, 5 F, qui étaient imprimés en noir, comme toutes les autres valeurs au type Duval, seront imprimés en « brun van Dick » ¹ « *pour éviter toute confusion entre les chiffres-taxes (sic) à 1, 2 et 5 centimes et les chiffres-taxes imprimés en noir...* »

Ce 1 F est imprimé entre 1883 et 1896 à environ 900.000 exemplaires en dix tirages.

Yvert n° 25



Les colonies françaises sont également dotées des chiffres-taxe au même type, mais non dentelés. Le 1 Franc paraît en avril 1884.

Colonies Yvert n° 15



En 1893 le 1 Franc des colonies est « rose sur paille ».

Colonies Yvert n° 25

¹ Pour faciliter la lecture, nous employons les noms de couleurs utilisés par les catalogues de timbres-poste.



En 1896, le 1 Franc de France est imprimé d'une couleur particulière que les philatélistes dénomment : « lilas-rose sur paille », le chiffre de tirage connu pour cette année est 169.800 timbres. Mais on ne peut en déduire le chiffre de tirage de cette nuance.

Cette nuance est assez proche de celle du 1 Franc des colonies parue en 1893

Yvert n° 39



Ce qui a bien sûr tenté les faussaires. D'un timbre des colonies relativement commun et de faible valeur on fait un timbre de France, beaucoup plus recherché donc plus cher. Et on soigne la dentelure pour les collectionneurs exigeants.

Colonies Yvert n° 25 truqué pour en faire un timbre de France.



D'autres ont tout simplement (!) fabriqué des faux. Malheureusement la lithographie employée comme technique d'impression donne ici de bien mauvais résultats et la dentelure est quelque peu déficiente.

Ces faux sont assez anciens mais on en trouve relativement souvent dans de vieilles collections, ce qui aux yeux de certains est un gage d'authenticité...

Yvert n° 39 faux

Le Bulletin Mensuel des Postes n° 4 de 1894 contient cette prescription.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2^e BUREAU.

Vente de chiffres-taxes.

L'Administration est informée que des receveurs et des facteurs ont, à diverses reprises, vendu au public des chiffres-taxes neufs.

Les figurines de cette nature doivent servir uniquement à la taxation, soit des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis, soit des valeurs non recouvrées. Elles sont, par suite, exclusivement réservées au service et ne peuvent, en aucun cas, être délivrées au public.

Les agents sont expressément invités à se conformer désormais à ces dispositions.

Les tirages des chiffres-taxe sont relativement faibles et les collectionneurs ne peuvent les obtenir que par des moyens « détournés » Cela explique qu'il a toujours été difficile aux philatélistes de se les procurer. Les cotes ne reflètent pas leur rareté. Par ailleurs, ces timbres n'étant pas vendus au public leur impression n'est pas toujours aussi soignée que celle des timbres-poste.

Un arrêté ministériel du 13 août 1896 stipule entre autres « ... les chiffres-taxes à 0 fr. 60 et à 1 franc, dont la suppression vient également d'être décidée, devront être retirés par mesure générale des caisses des comptables. »² Cela implique qu'il est impossible aux bureaux de Poste de détenir les valeurs supprimées. Ce texte est conséquent car toute oblitération postérieure au 15 août 1896 doit être considérée comme fausse.

² Le 2 Francs a été retiré le 23 octobre 1891 et le 5 Francs supprimé le 5 mai 1892.



En 1905 paraît aux colonies un autre 1 Franc sur paille.

Colonies Yvert n° 26

La loi du 29 mars 1920 modifie les tarifs postaux, téléphoniques et télégraphiques. Le 1 Franc taxe devient de nouveau nécessaire, il est créé par arrêté le 14 avril 1920.



Un nouveau 1 Franc apparaît, il est brun sur paille. La teinte de fond est imprimée comme sur les timbres au type Sage. Il est typographié à plat en feuilles de cent-cinquante avec millésime de 1920 à 1934.

La teinte de fond est discontinue sur les inter-panneaux.

Yvert n° 40



En 1935 on utilise l'impression rotative qui donne des feuilles de cent timbres avec coin daté. L'impression est faite sur papier relativement blanc, non teinté.

Yvert n° 40 A

En 1943 le type banderole est remplacé après soixante-trois ans de service.

Il semble illusoire de vouloir appliquer les mêmes critères de qualité aux chiffres-taxe qu'aux timbres-poste surtout en ce qui concerne le centrage. Les oblitérés sont souvent de qualité médiocre, récupérés de plus pesants la plupart du temps.

Une belle oblitération doit être étudiée avec soins, rien de plus facile que d'apposer une fausse oblitération sur un timbre neuf, même si le dit timbre est un colonial fausement dentelé.

Il faut être prudent, les charnières ont souvent été enlevées avec dextérité, et c'est quasi indécélable pour la plupart des philatélistes.



France « Lilas rose sur paille » n° 39



Colonies rose sur paille n° 26